

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le tournage de la série HPI du Mercredi 12 Février 2025 à 8h00 au Vendredi 14 Février 2025 à 21h00,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit :

- du n° 18 au n° 24 rue François Cousin de chaque côté, du **Mardi 11 Février 2025 à 6h00 au Vendredi 14 Février 2025 à 23h00.**
- du n° 24 au n° 36 rue Anatole France de chaque côté, du **Mardi 11 Février 2025 à 6h00 au Vendredi 14 Février 2025 à 23h00.**
- sur le parking de la Gare du **Lundi 10 Février 2025 à 6h00 au Vendredi 14 Février 2025 à 22h00.**
- sur le parking de l'école Roger Salengro du **Mardi 11 Février 2025 à 6h00 au Vendredi 14 Février 2025 à 23h00.**
- rue Bronquart de chaque côté, du carrefour avec la rue Anatole France à l'entrée des Services Techniques du **Mardi 11 Février 2025 à 20h00 au Vendredi 14 Février 2025 à 21h00.**

Article 2 : La circulation sera interdite rue François Cousin sur le lieu du tournage du **Mercredi 12 Février 2025 à 8h00 au Vendredi 14 Février 2025 à 20h00** par intermittence (feux tricolores).

Article 3 : La circulation se fera dans les 2 sens rue Bronquart du carrefour avec la rue Anatole France et l'entrée des Services Techniques du **Mercredi 12 Février 2025 à 8h00 au Vendredi 14 Février 2025 à 20h00.**

Article 4 : Le **Jedi 13 Février 2025 de 16h00 à 21h00**, un câble électrique protégé par un passe câble traversera la chaussée rue François cousin au droit du tournage.

Article 5 : Du **Mercredi 12 Février 2025 à 8h00 au Vendredi 14 Février 2025 à 20h00**, la circulation sera limitée à 20 kms/h rue François Cousin au droit du tournage.

Article 6 : La pose de la signalétique sera réalisée par le demandeur.

Article 7 : Le présent Arrêté sera publié et affiché dans la Commune de LUMBRES.

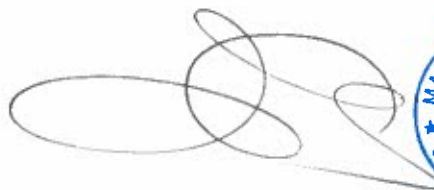
Article 8 :

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Lumbres,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- Monsieur Christophe WIMETZ, responsable route secteur LUMBRES,
- Madame Lucile MOREAU, régisseuse générale série HPI,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 06 Février 2025

Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire
le - 6 FEV. 2025